



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE DE DARTY GRAND OUEST

17 juin 2026

Information en vue d'une consultation des membres du CSE de DGO sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi (documents joints) :

Cette consultation annuelle est essentielle.

Elle regroupe :

- Le bilan social
- L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- Bilan sur le travail à temps partiel,
- Les travailleurs handicapés,
- Les conditions de travail,
- La santé,
- La sécurité,

Pourtant la direction choisit de nous transmettre les documents la veille de la réunion préparatoire.

Inaptitude et licenciement, du pareil au même.

Pour l'inaptitude, comme d'habitude, aucun poste de reclassement n'est proposé, ce qui conduit automatiquement au licenciement du salarié. Et le dégraissage continue avec un salarié protégé (RP) en procédure de licenciement pour faute grave.

Résultat du vote pour inaptitude :

17 Abstentions

3 votes défavorables.

Résultat du vote pour procédure de licenciement :

18 Abstentions

1 vote favorable

1 vote défavorable

Demande d'information sur le nombre de salarié rattrapé au minimum conventionnel sur le mois de mai 2026 (avec les précisions habituelles) :

29% des vendeurs sont payés au minimum conventionnel.

Nous indiquons qu'il est anormal qu'une partie de la rémunération variable des CPS, sert à atteindre le minimum conventionnel, lorsqu'ils vendent des services (Darty Max).

Nous proposons que les services réalisés par les CPS, soient versés en prime exceptionnelle, laquelle est décorrélée du minimum conventionnel, permettant une réelle plus-value financière sur le salaire.

Concernant les concepteurs-rices vendeurs-ses, nous demandons également que leurs objectifs à atteindre soient revus à la baisse au regard de la situation économique particulièrement difficile actuellement, et conformément aux textes en vigueur. Au total **277 salariés.es** sur 2644 (CDI) rattrapés avec une moyenne de **141€72**. Montant total de rattrapage : **39 258€**.

Vote des élus sur la mise en place d'une activité exceptionnelle.

Le CSE décide de mettre en place une activité exceptionnelle, liée à la coupe du monde de football.

246 cartes cadeaux UP Cadhoc à gagner. Montant total 15 000€.

-219 cartes cadeaux de 50€

-9 de 100€

-9 de 150€

-9 de 200€

L'accès et la participation du jeu se fera sur le site du CSE : <https://www.csedgo.fr> ou via « **Cyber-CE** », à partir du 28 juin et jusqu'au 19 juillet, le règlement intérieur sera disponible dès le début du jeu.

Résultat du vote :

20 votes favorables.

Vote pour la mise en place par le CSE d'une commission « de secours ».

L'attribution d'une commission de secours est une possibilité du CSE. En effet, des salariés.es peuvent se retrouver en grande difficulté financière, ne permettant plus de s'acquitter de leur loyer, ni de subvenir aux besoins de leur famille. Sur le prochain exercice comptable, une somme sera provisionnée afin d'aider nos collègues. Un formulaire à remplir et une commission composée de chaque Délégué Central Syndical de chaque organisation syndicale sont créées à cet effet.

POINT EXPLOITATION :

a) -Consultation des membres du CSE de DGO sur l'évolution des fiches de postes

Lors de l'information de ces fiches de postes à la réunion du mois de mai, les membres du CSE ont indiqué être en désaccord avec certaines tâches associées à certains métiers. Une réunion extraordinaire via Team's a été organisée par la direction et les Organisations Syndicales, qui ont exposé les points bloquants. Malgré cela, peu de modifications ont été acceptées, rendant le dialogue social en dialogue de sourds. Nous sommes donc défavorables à cette consultation.

Résultat du vote :

1 vote favorable

18 votes défavorables

Information des membres du CSE de DGO sur l'évolution des règles de l'euro dix-mille sur la famille de produits GEM (document joint) :

M. MEUNIER (DRV) intervient en visio. Il nous parle de renforcer les OA (offres actives) sur le premier quartile, et de booster les primes produits XMA haut de gamme. Ensuite, il indique que la direction commerciale s'efforcera de trouver d'autres OA, lorsque l'OA principale est en rupture de stock.

Nous accueillons favorablement cette initiative, par suite de la remontée du catalogue présenté le mois dernier à cette assemblée et à Karine DAMOUR, cette dernière pointait du doigt beaucoup d'incohérences. Nous remercions la direction de nous avoir entendu et nous demandons si la direction commerciale compte aller plus loin, en primant mieux les autres rayons comme le multimédia. La DC regarde ce qu'il est possible de faire sur ce rayon car les marges sont assez faibles.

Pour donner suite au changement de l'horaire de fermeture du magasin de Blagnac à 20h00, nous vous demandons un bilan chiffré composé du CA, du taux de concrétisation et du taux de rentabilité, Hors Click & Collect, réalisé depuis le 1er février 2026 jusqu'au 31 mai 2026 sur la tranche horaire de 19h30 à 20h00 mois par mois. Nous vous indiquons également que depuis la fermeture du magasin ALINEA, le taux d'entrée du magasin a diminué de 16 %, remettant doublement en cause cette fermeture à 20h00. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi le magasin ne revient pas aux horaires habituels ?

La question posée est précise, pourtant, M. MEUNIER continue de présenter des chiffres globaux à l'oral, en contestant le taux d'entrée de - 16% et en affirmant qu'il est à - 6,5%. Bref, il persiste à fermer le magasin à 20h00 et cela, jusqu'à la fin d'année 2026. De plus, malgré son départ sur Darty Grand Est, il suggère pour 2027, la possibilité, « d'horaires à tiroir », c'est-à-dire, ouvrir à 10h00 au lieu de 09h30, pour une période de l'année et fermer à 19h30 à d'autres périodes.

Nous contestons fortement cette décision car les salariés.es présents.es constatent que le flux client entre 19h30 et 20h00 est très faible, et que le taux d'entrée a fortement diminué.

Pourquoi la direction demande 5% de saisie de dossier de financement par les clients ? Point traité par MEUNIER.

Cela fait partie du « parcours essentiel » : le client se retrouve en autonomie pour démarrer son dossier de financement, et le CPS est disponible pour d'autres tâches. Cela permet d'augmenter le taux de financement sur sa région à 12%.

Nous demandons, quelles sont les vérifications des pièces d'identité, car nous devons les avoir physiquement et non en scanne. Nous vous alertons sur les risques de fraudes.

POINTS OPERATION :

a) Demande de précision sur le nouveau projet du Groupe qui débute le 10/06/2026 : Création de la cellule US (Unité Spéciale) avec des conseillers Experts basés à Mekhnès. Comment être sûr que cette cellule ne va pas court-circuiter le travail du PRC et de la DRC car nous avons des objectifs identiques ?

La direction lit une réponse écrite qui dit en gros que cette unité spéciale est créée pour alléger le service PRC de Bègles et lorsque que les clients ont déjà été appelé 2 fois.

Nous indiquons que les témoignages faits par les collègues du CTT sont très inquiétants, car cette cellule au Maroc fait le même travail qu'eux. Nous nous souvenons très bien du transfert d'activité réalisé en 2025 et des salariés qui en ont fait les frais. Nous demandons à la direction de faire une information au CSE pour lever les doutes. Ainsi qu'une demande officielle pour que les responsables du centre d'appel, viennent expliquer la situation. Nous considérons cela comme une alerte pour l'emploi.

Question concernant le centre de réparation centralisé de Darty Grand Ouest Tours Val de Loire :

Quel est le nombre prévu de poste à pourvoir de techniciens pour la période 2026/2027 notamment via la Tech-Académie ?

La direction répond que, potentiellement, si la classe comporte 13 tech-académiciens, elle assure vouloir embaucher tout le monde. Sauf, si l'activité baisse d'ici 1 an. Nous précisons qu'actuellement, l'activité SAV est faible, et qu'une partie des tech-académiciens.es sont refoulés après la formation d'un an. Pourquoi, ouvrir autant de classes, si les personnes formées vont travailler à la concurrence ? Nous n'aurons pas de réponse claire de la direction.

Une fois détenteur de leur diplôme, les Tech-académiciens semblent faire l'objet d'un test de leur réelle compétence sur une période d'un mois. Cette période nous paraît insuffisante pour faire cette appréciation. Une période de 3 mois nous apparaîtrait plus adaptée. La Direction compte -t -elle revoir la durée de cette appréciation ?

Pour la DRH, cela reste à l'appréciation du responsable de site, c'est à lui que revient la décision de la période d'essai avant l'embauche en CDI.

e) Information relative au projet d'extension et d'agrandissement de la PF de Vannes (point ajouté à l'ODJ ce matin, avec l'accord des élus)

Un intervenant en visio nous fait la présentation des SLIDES, déjà vu en CSSCT au mois de mai.

Cette PF est en saturation constante avec une surface de 516 m². Le lancement des travaux d'agrandissement est prévu en septembre 2026 pour une livraison en novembre 2026. Une base technique IAD sera également disponible sur cette PF.

Discussions sur les activités sociales et culturelles.

Le CSE ouvre l'inscription pour les chèques vacances 2027. Pour rappel, les salariés doivent renseigner l'avis d'imposition N-2 pour le calcul du quotient familial. Dès réception du QF, retour sur le site pour choisir la formule : CONNECT ou papier.

Fin de la réunion.